

Délibération 2022 / 11-07

L'an deux mil vingt-deux le lundi 28 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Jean-Jacques BORD, Didier LASSÉCHÈRE, Maurice BESSE, Jean-François CHAMPEAU, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Étaient excusés : Mrs Christian FAUGERON (Procuration à Claudine DAURY-NEYRET), Jacques FAURE (Procuration à Mme France-Noëlle GIMENEZ), Anthony BUYS (Procuration à Monsieur Raymond RABETEAU), Arnaud PICOUT.

Était absent :

Secrétaire de séance : Mme Claudine DAURY-NEYRET.

* * * * *

BUDGET DU SERVICE D'EAU POTABLE : DÉCISION MODIFICATIVE N°2
Ouverture de crédit / section de fonctionnement

- **Vu** les inscriptions au budget primitif 2022 du budget annexe du service d'eau potable,
- **Considérant qu'il** convient dans la sincérité des comptes d'ouvrir des crédits en recette et en dépense au budget annexe du service d'eau potable en section de fonctionnement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **décide** de procéder à l'ouverture de crédits suivant sur le budget annexe du service d'eau potable 2022, en section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT

R : 771 Produits exceptionnels de gestion + 3 400.00 €

D : 61528 Réseaux + 3 400.00 €

- **charge** Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 28 novembre 2022.

Le Maire



Raymond RABETEAU